

Service Civique : compte-rendu annuel d'activité FNOGEC



Fédération Nationale des Organismes de Gestion des établissements d'Enseignement Catholique.

Numéro d'agrément : NA-000-11-00124-P001

277 rue Saint Jacques
75240 Paris cedex 05

Mlle Léa JEANPIERRE – Juriste en droit social
Tél : 01-53-73-74-48 – email : l-jeanpierre@fnogec.org

Mme Mai LE – Comptable et gestionnaire
Tél : 01-53-73-73-47 – email : m-le@fnogec.org

- En mars 2011, le Secrétariat général de l'Enseignement catholique, la FNOGEC, le CNEAP et l'Agence du Service Civique signaient une convention de partenariat visant à accueillir de jeunes volontaires dans les établissements sous contrat avec l'Etat du réseau de l'Enseignement catholique.

Après quelques tâtonnements sur la traduction opérationnelle de cette convention d'objectifs, il a été convenu que la FNOGEC, fédération regroupant les OGEC, associations de gestion des personnels de droit privé des établissements d'Enseignement catholique, serait le support juridique de l'agrément national.

Cet agrément unique a été mis en place pour faciliter les procédures et éviter les multitudes d'agréments pour chacun des établissements d'accueil de jeunes volontaires.

L'année 2011 a été une année tronquée puisque la mise en œuvre opérationnelle du Service Civique s'est réalisée à partir de septembre 2011. Pour autant elle a été une étape essentielle dans l'appropriation du dispositif par les établissements et prometteuse sur le développement du dispositif dans l'ensemble des établissements du réseau.

1ère partie : les missions de Service Civique

A) Description des missions

Thème de mission	Nombre volontaires	Les activités confiées aux volontaires	Expérimenter de nouveaux projets	Développer ou démultiplier d'actions existantes
Éducation pour tous	18	Animation d'ateliers de soutien scolaire aux élèves en difficulté ou en situation défavorisée.		X
Culture et loisirs	14	Animation du journal web de l'établissement ; accompagnement projet des classes sur l'Europe ; Participer aux séances de création et de montage de cinéma ; organisation de sorties culturelles (théâtre, musée, exposition) ; animation d'ateliers de découverte des livres.	X	X
Environnement	4	Éco médiation pour l'obtention du label « éco-école », découverte de l'environnement aux élèves par des randonnées pédestres ou autres sorties. Sensibiliser les élèves et les parents au développement durable.	X	
Santé	2	Organisation de forum santé (ex : « nos oreilles on y tient »), information et prévention des risques liés aux addictions, à la sexualité ou encore à l'alcool. Action sur la santé à travers la nutrition (Ex : « semaine du goût »).		X
Total volontaires	38			

Dans **84%** des cas, les missions Service Civique ont permis d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au sein des établissements.

B) Evolution des missions

La quasi-totalité des missions correspondent aux activités décrites dans les dossiers de demande et validées par la FNOGEC.

Une seule situation a amené une redéfinition des contours de la mission initiale. Il s'agissait d'un établissement qui comptait deux volontaires, suite au départ de l'un d'entre eux, la mission de ce dernier ayant été jugée prioritaire a été confiée au second volontaire. Le changement est limité puisque la mission s'inscrivait dans le même axe en l'occurrence « éducation pour tous » et pouvait se décliner et se concilier avec la première mission.

C) Conditions d'exercice des missions

Les durées totales des missions pour l'ensemble des volontaires est de 348 mois.

Le nombre d'heures de missions varie entre 24 et 35 heures hebdomadaire avec une moyenne de 29 heures par semaine.

La durée est répartie différemment en fonction du statut du volontaire (essentiellement demandeurs d'emploi ou étudiants). En général, les volontaires sont présents dans les établissements 4 jours par semaine, avec une adaptation possible pour les étudiants en fonction des périodes d'examens.

Les missions se déroulent exclusivement dans les établissements scolaires d'Enseignement catholique.

Sur l'exercice de la mission, **88%** d'entre eux, réalisent leur mission au sein d'une équipe, essentiellement composée de salariés, mais également dans certains cas de bénévoles ou d'autres volontaires au titre du Service Civique.

Pour **53%** des établissements concernés, le jeune a été positionné sous le statut de volontaire vis-à-vis des équipes existantes après information de ces dernières.

En revanche **24%** des équipes dans les établissements assimilent le volontaire à un stagiaire et 24 % à un salarié.

Dans **100%** des missions, le volontaire est amené à développer des contacts avec le public (élèves, parents d'élèves) et les partenaires extérieurs de l'établissement.

70% des volontaires ont bénéficié d'une formation interne avant de débiter leurs missions.

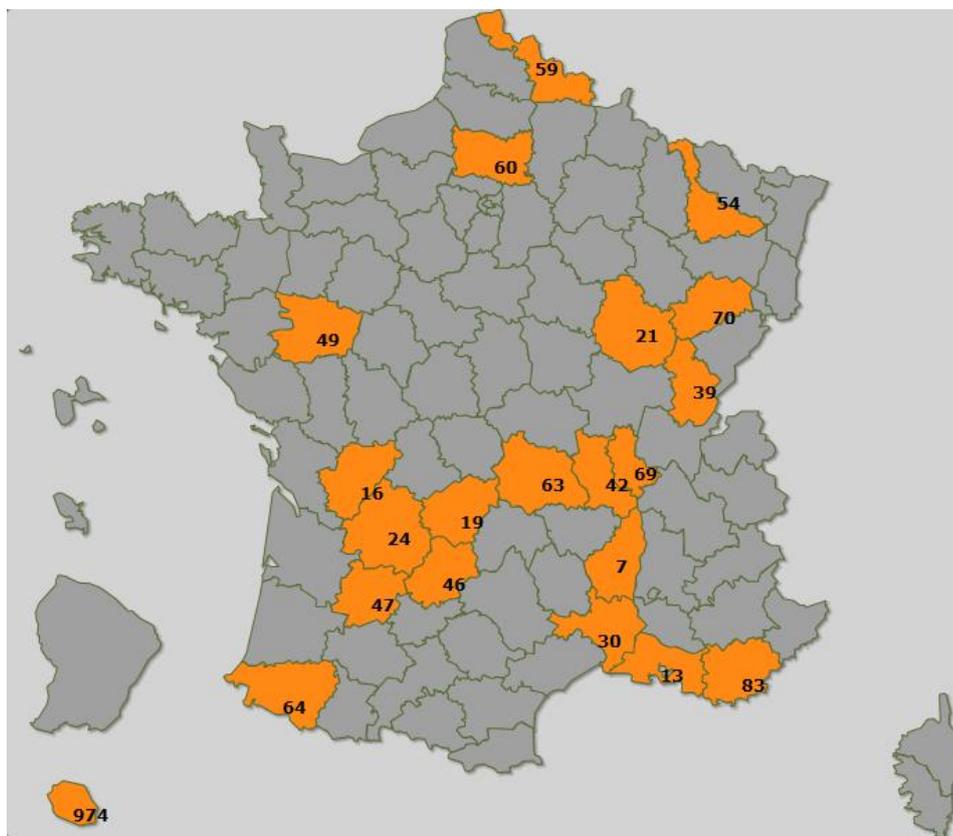
Les actions de formation se sont globalement matérialisées par un parcours d'intégration, des journées d'immersion au sein de l'équipe pour expliquer le fonctionnement et le projet éducatif de l'établissement et les techniques d'enseignement et de pédagogie.

Ces actions de formation, de découverte et de prise de contact ont été réalisées sur 2 jours en moyenne.

D) Pour les organismes recourant à la mise à disposition de volontaires auprès d'organismes tiers non-agrérés : condition de recours à la mise à disposition.

L'ensemble des volontaires ont été mis à la disposition d'établissements scolaires d'enseignement privé.

Vous pourrez trouver ci-dessous la cartographie et la liste des établissements d'accueil :



- Lycée Saint Vincent de Paul à NIMES ;
- Lycée Don Bosco à LYON ;
- Collège Jeanne d'Arc à CHAMPAGNOLE ;
- Ecole Saint Joseph à AMBERT ;
- Ecole Notre Dame de la Visitation à BOIS DE NEFLES ;
- Ensemble scolaire Sainte Thérèse à CLERMONT FERRAND ;
- Ecole Saint Michel à ROANNE ;
- Ensemble scolaire Edmond Michelet à BRIVE LA GAILLARDE ;
- Collège Sainte Jeanne-d'Arc à AGNETZ ;
- Ecole Saint Joseph à NEULISE ;
- Ecole Notre Dame de la Paix à MARSEILLE ;
- Ecole Alix Providence à DIJON ;
- Collège Assomption à COGOLIN ;
- Ecole Notre Dame de la Salette à ST-ANDRE ;
- Ensemble scolaire Viala Lacoste à SALON DE PROVENCE ;
- Ecole Saint Joseph à LIMOGNE EN QUERCY ;
- Ecole Saint Joseph LES FONTENELLES ;
- Ecole Sacré-Cœur à LA ROCHE-CHALAIS ;
- Ecole Saint Front, La Miséricorde à PERIGUEUX ;
- Ensemble scolaire La Salle à BRIVE ;
- Ecole de la Canore à TOULON ;
- Ecole Saint-François Xavier à URRUGNE ;
- Ecole de la Doctrine Chrétienne à TOUL ;
- Lycée professionnel Roc Fleuri à RUFFEC ;
- Ensemble Scolaire Saint Pierre Fourier à GRAY ;

- Lycée technique et professionnel Jeanne Perimond à MARSEILLE ;
- Lycée Jeanne d'Arc St-Ivy à PONTIVY ;
- Ecole St-Charles à CHARLY ;
- Ecole Saint Geneviève à ASTAFFORD ;
- Ecole Maternelle des Moines à DIEULOUARD ;
- Ensemble scolaire St François d'Assise à AUBENAS ;
- Lycée les Buissonnets à ANGERS ;
- Ecole Sacré Cœur à SEGONZAC.

Les volontaires sont mis à la disposition des établissements pour l'ensemble de la durée de leur mission.

Le temps de regroupement des volontaires mais aussi des tuteurs a eu lieu au moment de la formation sur le tutorat et sur l'aspect civique et citoyen pour les volontaires à Paris. C'est à cette occasion que les établissements situés dans le même périmètre géographique ont créé des contacts et envisager des rencontres futures et échanges entre les volontaires.

Sur la répartition des tâches entre l'organisme tiers et non agréé :

La FNOGEC a mis à disposition des établissements sur son site internet¹ des outils qui facilitent le travail de constitution du dossier Service Civique.

La FNOGEC est l'interface entre l'établissement et l'Agence du Service Civique ou l'Agence de Services et de Paiement pendant toute la durée de la mission.

La recherche et la sélection du volontaire relèvent de l'organisme tiers non agréé. Les missions de tutorat et d'accompagnement dans les projets d'avenir des volontaires au quotidien sont réalisées dans les établissements par le tuteur complétées par une action de formation organisée par l'Enseignement catholique.

La FNOGEC garantit la conformité, la qualité et l'état d'esprit du Service Civique, par l'intermédiaire de son site internet et de ses différentes publications, par la mise en place d'une source d'information commune et des supports collectifs de communication sur le Service Civique (guide de questions-réponses).

De plus, deux personnes au sein de la FNOGEC sont mobilisées pour répondre quotidiennement aux questionnements des établissements sur le sujet (*Melle Léa JEANPIERRE, juriste en droit social et Mme Mai LE, comptable gestionnaire*).

Un état d'esprit commun et une culture partagée sur le sujet sont par ailleurs véhiculés lors de la journée de formation des tuteurs et des volontaires réalisée par l'Enseignement catholique (*programme de la formation en pièce jointe de ce compte-rendu*)

¹ <http://www.fnogec.org/politique-sociale/service-civique>

2ème partie : le tutorat

Les volontaires sont accompagnés par 35 tuteurs. Tous ont un statut de salarié.

Dans la majorité des établissements un tuteur accompagne un volontaire. A l'exception de trois établissements où il y a un tuteur pour deux volontaires.

Les volontaires en situation de handicap bénéficient d'un encadrement plus important au titre du tutorat.

La quasi-totalité de ces tuteurs ont participé à une journée de formation organisée par l'Enseignement Catholique le 25 janvier 2012. Un atelier spécifique a été dédié au tutorat.

Compte tenu de la nature de l'activité de l'entreprise d'accueil et du profil des tuteurs, l'accompagnement et l'encadrement des jeunes font partie intégrante de leur activité professionnelle au quotidien.

95% des tuteurs consacrent un temps de réunion de 1h à 3h par semaine pour chaque volontaire. A côté de ces rendez-vous réguliers, le tuteur reste disponible pour toutes les questions de son volontaire et l'oriente vers les personnes qui pourront lui apporter l'information appropriée. Le volontaire assiste par ailleurs aux réunions d'équipe.

Le tuteur est également très présent dans la détermination et l'accompagnement du projet d'avenir du volontaire. Vous pourrez trouver ci-dessous des exemples de dispositif d'accompagnement mis en place dans les établissements :

- point d'échange pour déterminer très tôt le projet professionnel du volontaire et ainsi mettre en place des actions spécifiques directement liées à son projet ;
- conseils sur son orientation ;
- proposition d'une mission avec prise d'autonomie et initiative pour donner confiance au volontaire et l'aider dans sa prise de responsabilité ;
- rencontres de professionnels dans le domaine éducatif ou dans d'autres secteurs d'activité ;
- des aménagements d'horaires sont réalisés pour permettre au volontaire de se rendre à des salons, de suivre des formations ponctuelles, de faciliter ses recherches d'emploi ;
- formation sur des outils informatiques en interne ;
- réalisation du stage de base et stage de perfectionnement BAFA ;
- aide à la rédaction du CV et de lettre de motivation.

La difficulté principale des tuteurs dans leur mission d'accompagnement des volontaires est le manque de temps et de disponibilité. Il reste difficile pour les tuteurs qui sont essentiellement des chefs d'établissement de réagir rapidement aux difficultés rencontrées par le volontaire.

Pour remédier à cette difficulté, les chefs d'établissement délèguent une partie de leur responsabilité à un salarié de confiance qui pourra répondre au volontaire et éviter de laisser ce dernier en questionnement.

Des difficultés d'intégration du volontaire ont existé dans certains établissements en raison soit du jeune âge du volontaire qui avait du mal à se positionner en tant qu'adulte, soit des inquiétudes de l'équipe éducative qui ne connaissait pas le statut spécifique de volontaire au titre du Service Civique.

La résolution passe pas la responsabilisation du volontaire et par le développement de son autonomie mais aussi par une communication collective et régulière de l'équipe pédagogique sur le Service civique.

Le tuteur doit par ailleurs être très vigilant à l'égard de jeunes volontaires (18-19 ans) qui sont amenés à travailler avec des élèves de 15-16 ans. Il faut aider le volontaire à se positionner comme jeune adulte et à se faire respecter.

S'agissant de l'activité exercée par les volontaires à l'issue de leur mission, nous ne disposons pas de cette information, la fin des premières missions de Service Civique aura lieu globalement à la fin du mois de juin.

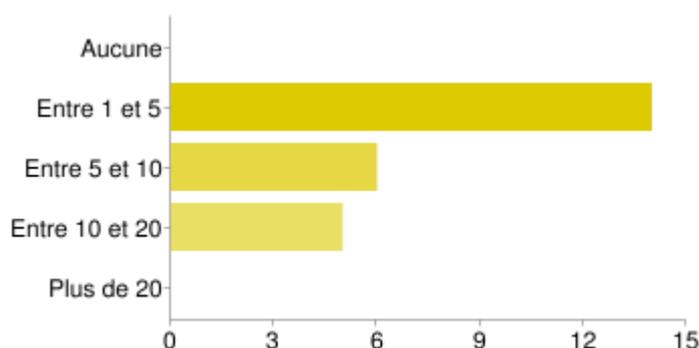
3ème partie : les volontaires

A) Le recrutement des volontaires

Moyens de diffusion des offres de missions de Service Civique :

- **100%** des établissements ont publiés leur offre sur le site du Service Civique.
- **36%** d'entre eux ont également affiché l'offre dans les établissements, les associations de parents d'élèves, ont fait circuler l'information par l'intermédiaire du bouche à oreille.
- **8%** sont passés par la maison des jeunes ou la mission locale.

Il y a eu plus de candidatures reçues que de missions proposées, on note en effet que 3 abandons pour défaut de candidats.



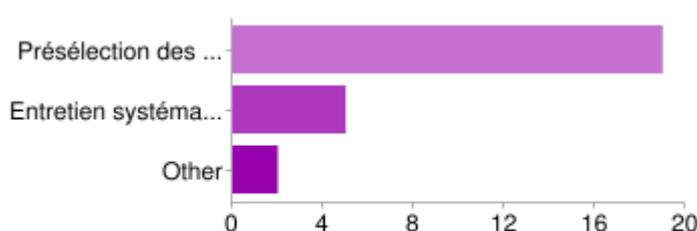
56% des établissements ont reçu entre 1 et 5 candidatures.

24% des établissements ont reçu entre 5 et 10 candidatures.

20% des établissements ont reçu entre 10 et 20 candidatures.

Pour 84% des établissements, c'est le site du Service Civique qui a permis de recevoir le plus de candidatures.

Sur le traitement des candidatures :



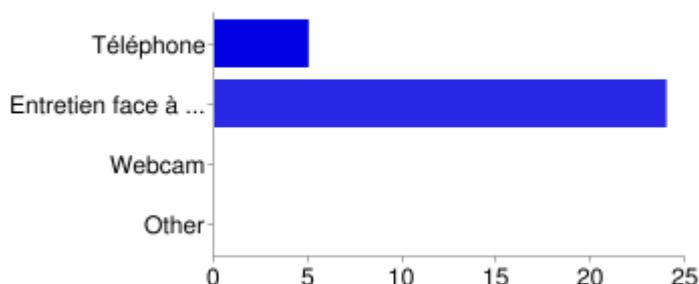
76% ont fait une présélection des CV.

20% ont réalisé des entretiens pour l'ensemble des candidats.

8% connaissait déjà le volontaire.

Moyens de réalisation des entretiens :

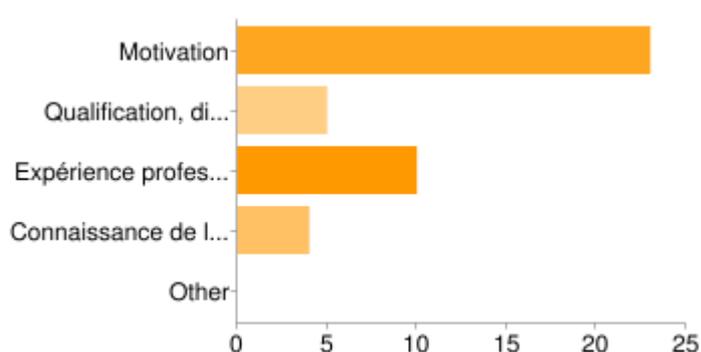
Par quels moyens les entretiens ont-ils été réalisés ?



96% ont procédé à un entretien en face à face.

20% par téléphone.

Critères de sélection des candidats retenus :



Pour **100%** des établissements, le critère essentiel est la motivation.

43 % ont tenu compte de stages, ou d'activités extra scolaire.

Pour **17%** d'entre eux la connaissance de l'Enseignement catholique était un plus.

Le nombre de volontaires sélectionnés correspond au nombre de recrutement prévisionnel prévu par l'agrément au titre du Service Civique.

Les sélections étaient prévues pour septembre mais la plus part se sont réalisées sur octobre et novembre. La recherche du volontaire n'ayant pas pu être réalisée pendant les vacances scolaires et le mois de septembre étant particulièrement chargé pour les établissements.

Difficultés de sélection :

76 % des établissements n'ont pas eu de problème pour trouver un volontaire, contre 24 % qui ont rencontrés des difficultés, notamment pour les raisons suivantes :



60% sont isolés géographiquement.

40% n'ont pas trouvé les candidats motivés ou ne savaient pas vraiment ce qu'était le Service Civique.

20% des établissements ont trouvé un candidat mais qui ne pouvait réaliser une mission de 24 heures en raison d'activité annexe.

B) L'accueil des volontaires

Une formation préalable avant le commencement de la mission a été mise en place par les établissements d'accueil.

Avant l'arrivée du volontaire, les salariés sont informés collectivement de l'arrivée du volontaire et plus particulièrement les personnes qui seront associées à la mission Service Civique. L'établissement prépare par ailleurs le matériel nécessaire à l'exercice de sa mission.

Le jour de l'arrivée du volontaire, un entretien d'accueil a lieu avec le tuteur, il a pour objectif de présenter l'établissement, l'équipe pédagogique et lui remettre toutes les informations sur la vie de l'établissement (plaquette, documentation...) mais aussi de lui présenter la mission et de tenir compte de ses souhaits.

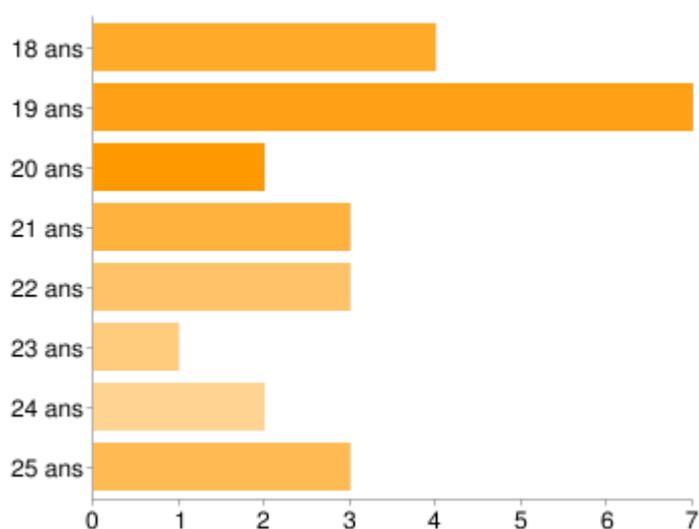
Un circuit d'intégration est conseillé dans le cadre de cette première journée pour permettre au volontaire d'identifier ses interlocuteurs.

C) Le profil des volontaires

Caractéristiques :

- 84% de femmes ;
- 16% d'hommes.

Âge du volontaire

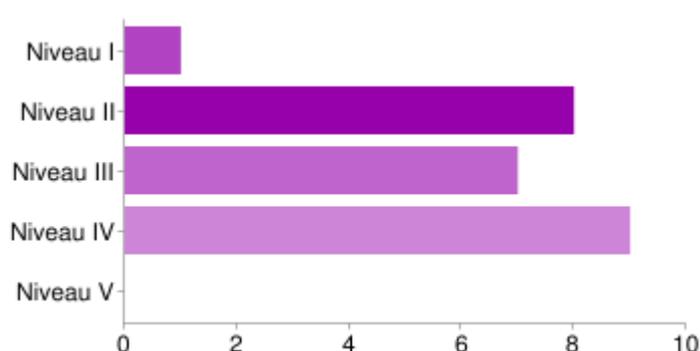


52% des volontaires ont entre 18 et 20 ans inclus.

28 % des volontaires ont entre 21 et 23 ans inclus.

20% des volontaires ont entre 24 et 25 ans inclus.

Niveau de formation des volontaires :



4% de niveau I

32% de niveau II

28% de niveau III

39% de niveau IV

Aucun jeune issu des quartiers prioritaires politiques de la ville n'a été sélectionné. Cela se justifie d'une part, par la difficulté d'identifier un interlocuteur qui mettrait en relation les établissements et les jeunes des quartiers prioritaires et d'autre part, par la localisation des établissements situés dans des villes moyennes n'ayant pas de quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Volontaires en situation de handicap :

12% des établissements ont sélectionné des volontaires en situation de handicap.

L'accueil de ces volontaires s'est matérialisé par un encadrement renforcé par deux tuteurs et une aide de l'équipe enseignante.

Un suivi accru, des réunions régulières, une écoute plus importante, favoriser le maximum de temps d'échanges.

D) Les ruptures de contrats

Il y eu quatre résiliations de missions :

- Trois dans le même établissement liées à la difficulté de cumuler exécution de leur mission et études ;
- Une autre résiliation motivée par une opportunité professionnelle pour le volontaire.

4ème partie : la formation civique et citoyenne (programme de la journée en pièce jointe à ce compte-rendu)

Formation civique et citoyenne :

Une journée de formation organisée par la FNOGEC en partenariat avec l'Enseignement catholique s'est déroulée à Paris le 25 janvier 2012.

La matinée était consacrée au témoignage des volontaires et à la compréhension du Service Civique et à ses enjeux futurs (*intervention de M.Meyer de l'Agence du Service Civique*).

L'après-midi sous forme d'atelier, les volontaires ont pu s'exprimer sur la notion du vivre ensemble qui fait appel une réflexion sur l'égalité, l'exclusion sociale, la gestion des conflits ou encore le rôle des lois. En deuxième partie, la formation avait pour objectif de déterminer et de conseiller les volontaires sur leur projet d'avenir.

La formation a été réalisée par différents formateurs de l'Enseignement catholique sans faire appel à un organisme extérieur.

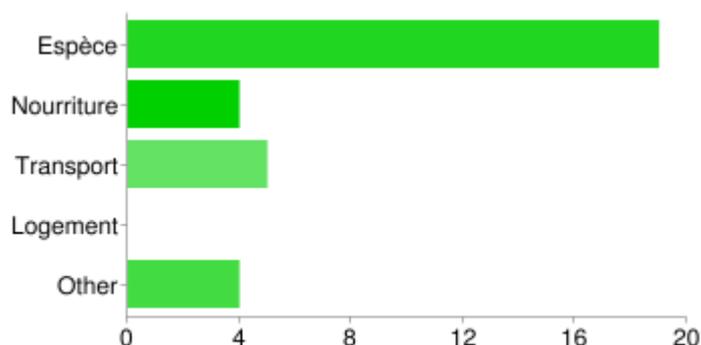
Formation PSC1 :

30% des volontaires ont validé leur PSC1. Pour les volontaires restants, 50% des établissements précisent que la session de formation n'avait pas encore eu lieu au moment du remplissage du questionnaire.

20% des établissements n'avaient pas encore procédé à l'inscription, mais comptent le faire très prochainement.

5ème partie : les frais engagés (uniquement pour l'engagement de Service Civique)

Formes de versement de la prestation complémentaire :



76% verse l'indemnité uniquement en espèce.

20% verse l'indemnité uniquement au titre du transport.

16% verse l'indemnité uniquement en prestation repas.

16% verse à la fois une partie en espèce couplé à une prestation repas ou transport.

Les dépenses effectuées pour l'accueil et l'accompagnement des volontaires sont identifiées généralement dans les comptabilités des établissements dans « autres charge de gestion courante ». Le montant étant limité au forfait de la prestation complémentaire.

100 euros versés par l'Etat :

Ils ont permis à la FNOGEC, porteur de l'agrément, de financer la préparation et la mise en place d'une journée de formation auprès des tuteurs et des volontaires : prise en charge des frais de transport, location de salle, restauration, animation etc.

Mais aussi d'assurer les frais de structure dans la gestion des engagements pris au titre de l'agrément et dans le suivi des dossiers de candidatures avec l'Agence du Service Civique et l'Agence de service et de paiements.

Deux personnes de la FNOGEC sont mobilisées afin de piloter l'ensemble du dispositif, de mettre en place des actions de formation, de créer des supports d'information et surtout de gérer au quotidien les questions des établissements sur le sujet.

6ème partie : observations

Il est encore difficile de mesurer l'impact du Service Civique pour les volontaires accueillis étant donné que l'expérience n'a commencé qu'au mois de septembre 2011 et se termine pour la première session en juin 2012.

En revanche et suite à la journée de formation du 25 janvier, la FNOGEC et l'ensemble des participants ont pu constater la grande motivation et le dynamisme de ces jeunes volontaires. Ils voient dans le Service Civique une occasion d'acquérir une expérience professionnelle, d'intégrer un réseau, de prendre des contacts et de donner du temps aux autres et à la nation.

Pour l'organisme d'accueil, c'est une réelle opportunité de mettre en place de nouveaux projets dans des domaines variés de la culture à l'environnement en passant par la santé.

Nous envisageons d'ailleurs d'élargir ces axes pour répondre aux besoins des établissements et en particulier au sport.

De donner un nouveau souffle et un regard nouveau sur les pratiques de l'établissement.

Points forts du Service Civique :

- Système d'intégration des jeunes dans la vie professionnelle ;
- Un ensemble de guide et de support complet à la compréhension du Service Civique (guide administratif, guide tuteur) ;
- Une disponibilité du personnel de l'Agence du Service Civique dans la mise en place et le suivi du dispositif.

Point d'améliorations :

- Identification d'un ou deux interlocuteurs auprès de l'Agence de Services et de Paiements pour la FNOGEC et mise à disposition de véritables outils de suivi des sommes versées par l'ASP ;
- Simplification de la procédure de traitement des dossiers par des documents à remplir sur internet ;
- Indemnité jugée un peu faible pour permettre par exemple au volontaire de se loger ;
- Amélioration de l'espace recherche de volontaire sur le site de l'Agence du Service Civique.

En pièces jointes à ce compte rendu, vous pourrez trouver le guide de questions-réponses élaboré par la FNOGEC pour répondre aux interrogations de nos établissements, le détail du déroulement de la journée de formation des tuteurs et des volontaires du 25 janvier dernier.

N'hésitez pas non plus à consulter l'espace Service Civique de la FNOGEC régulièrement mis à jour.
<http://www.fnogec.org/politique-sociale/service-civique>